

PVS

ENQUETE PUBLIQUE :

Dans le cadre de l'instruction administrative
Concernant :

Une demande de permis de construire déposée par :
La société URBA 159

En vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol
Située au lieu-dit « Champbenest »
Sur le territoire de la commune de Saint-Victor -03410-
Prescrite par arrêté préfectoral N°986/2022 du 06 Mai 2022.

Dates de l'enquête publique
Du 30 Mai au 30 Juin 2022.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Document adressé à Monsieur Yasser NOUI .

Remis le : 07/07/22 , à Vichy à M. BRESSAN

Le commissaire -enquêteur,

Pour la Société URBA 159,

Jean-Luc POUYET



POUYET Jean-Luc
28, rue des Picaudelles
03140-CHANTELLE
Tél : 04 70 56 61 66 // 06 80 854 854
Courriel : jean-luc.pouyet@orange.fr

Chantelle le 6 Juillet 2022

Monsieur POUYET Jean-Luc
Commissaire enquêteur,

A

Monsieur Yasser NOUI.

Objet : Enquête publique : Dans le cadre de l'instruction administrative de la Demande de Permis de construire d'une déposée par la Société URBA 159, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol située au lieu-dit « Chambenest » sur le territoire de la commune de Saint-Victor (03410) , prescrite par arrêté préfectoral N°986/2022 du 06 Mai 2022.

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint, le procès-verbal de synthèse des observations du public, recueillies pendant l'enquête publique du 30 Mai au 30 Juin 2022.

Je vous invite à me faire parvenir votre mémoire en réponse aux questions, observations, réclamations formulées par le public, qui m'est nécessaire à la rédaction de mon rapport et de mes conclusions, par courrier et par courriel, dans un délai de 15 jours conformément aux prescriptions de l'Article R123-18 du Code de l'Environnement

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le commissaire enquêteur,
Jean-Luc POUYET

**Communication des Observations, et interrogations
recueillies pendant la durée de l'enquête publique citée en objet :**

Les personnes concernées par l'objet de l'enquête se sont présentées lors des permanences que j'ai assurées à la mairie de Saint-Victor les Lundi 30 Mai, Jeudi 9 Juin, Mardi 14 Juin, Jeudi 23 Juin, et Jeudi 30 Juin 2022.

Les observations du public ont été reçues :

- par courrier remis en mains propres au commissaire enquêteur lors des permanences
- par consignation sur le registre d'enquête pendant les permanences ;
- par envoi de mails à l'adresse suivante : parc-photovoltaique-saint-victor@gmail.com registre-numerique.fr
- par inscription sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/parc-photovoltaique-saint-victor> . (Voir détail joint en annexe).

Les observations sont consignées en annexes.

1/ Recueil des observations du public au cours des permanences..

- **1^{ère} permanence**, à la mairie de Saint-Victor le lundi 30 Mai 2022 de 9h à 12h :
Aucune personne ne s'est présentée.
- **2^{ème} permanence**, à la mairie de Saint-Victor, le jeudi 9 Juin de 13h30 à 17h30 :
Mr Ruis Olivier, président du Club de parapente de Montluçon, c'est présenté accompagné de M Da Costa propriétaire voisin du terrain concerné par l'enquête. Doit adresser un courrier.
- **3^{ème} permanence**, à la mairie de Saint-Victor, le mardi 14 Juin de 9h à 12h :
 - Mme Billari, présidente de l'ACCA de Saint-Victor s'est présentée, concernant son opposition au projet en raison de la perte de 7 ha de terrain de chasse. Doit adresser un courrier.
 - Mme Deret , voisin du projet, propriétaire de leur maison au bout de l'impasse de Champbenest. A notifié son observation sur le registre d'enquête.
 - Mrs Perche et Penard, sont venus faire part de leur avis favorable au projet et notifié sur le registre d'enquête.
 - Mr Besson Gilles, propriétaire d'une maison sur le versant sud face au projet est défavorable et adressera un courrier.
- **4^{ème} permanence**, à la mairie de Saint-Victor, le jeudi 23 juin de 9h à 12 h :
 - Mr Michelat Thierry, un des propriétaire de terrain concerné a inscrit une observation sur le registre.
 - Mme Billari, présidente de l'ACCA de St Victor, m'a remis en main propre un courrier ainsi qu'elle l'avait précisé lors de sa venue à la 3^{ème} permanence. (courrier annexé au registre sous le N°1)

- Mr Michelat Philippe, autre propriétaire du terrain concerné a inscrit une observation sur le registre.
 - Mr Nicolas Damien, propriétaire d'une maison en contre-bas du terrain concerné par le projet a souhaité des renseignements complémentaires et m'a remis en main propre un courrier . (courrier annexé au registre sous le N°2).
 - Mme Biscarrat, éleveuse d'ovins, qui doit utiliser les terrains, pour faire pâturer son troupeau dans le parc photovoltaïque a inscrit un observation sur le registre.
 - Mr Champouret Roland, propriétaire d'une maison sur le versant sud face au projet a voulu avoir des renseignements complémentaires et a remis un courrier personnel et un au nom de son fils Julien. (courriers annexées au registre sous les N°3 &4)
 - Mr Besson qui s'était présenté à la 3^{ème} permanence m'a remis en main propre un courrier (courrier annexé au registre sous le N°5).
 - Mme Julien, propriétaire d'une maison sur le versant sud du projet, a souhaité avoir des renseignements et a formulé une observation sur le registre.
- **5^{ème} permanence**, à la marie de Saint-Victor, le jeudi 30 juin de 13h30 à 17h30.
- Un courrier m'a été remis par le secrétariat de mairie ; il émane de Madame Lesage Maelle et Monsieur Camlindia Mickael (courrier annexé au registre sous le N° 6)
 - Monsieur Olivier Ruis, , comme convenu à la 2^{ème} permanence me remet un dossier avec ses observations. (annexé sous le N°7)
 - Madame Mathonière Christelle souhaite avoir des renseignements et note ses observation sur le registre.
 - Monsieur Auclair souhaite des renseignements et note ses observations sur le registre et remet un courrier (annexé sous le N°8).
- Il me remet en main propre un courrier de Madame Debord. (annexé sous le N°9).
- Monsieur le Maire de Saint-Victor, vient s'entretenir avec moi, inscrit ses observations sur le registre et me remet un extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 17/06/2022, avec rappel de l'avis du maire en date du 06/10/2020) (annexé sous le N°10).

2/ Observations reçues par courriel et enregistrées sur le registre dématérialisé :

Observation E1 du 22/06/2022 : Monsieur Thomas Jérôme.

Observation E2 du 23/06/2022 : Madame Lesage Maelle et Monsieur Camlindia Mickael.

Observation E3 du 24/06/2022 : Monsieur Lévêque Norbert.

Observation E4 du 24/06/2022 : Madame Vaquero-Lévêque Tiphaine.

Observation E5 du 24/06/2022 : Monsieur Pichereau Emmanuel.

Observation E6 du 24/06/2022 : observation identique à la précédente.

Observation E7 du 24/06/2022 : observation identique aux 2 précédentes.

Observation E8 du 26/06/2022 : Madame Peillaud Béatrice .

Observation E9 du 26/06/2022 : Madame Motton Stéphanie et Monsieur Rabret Julien. (avec pièce jointe)
Observation E10 du 27/06/2022 : Monsieur Dodevski Thomas.
Observation E11 du 27/06/2022 : Monsieur Coursolle Frank.
Observation E12 du 28/06/2022 : Monsieur Andrivon Philippe.
Observation E13 du 28/06/2022: Madame Charron Sophie.
Observation E14 du 28/06/2022 : Madame Pezant Aurélie.
Observation E15 du 28/06/2022 : Monsieur Millan Antonio.
Observation E16 du 30/06/2022 : SCP Lépée-Philippon.
Observation E17 du 30/06/2022 : Forind/ Quellet.
Observation E18 du 30/06/2022 : Madame Thominet Kelly.(avec pièce et pétition jointes).
Observation E19 du 30/06/2022 : Monsieur Oliveira Matthieu (avec pétition jointe).

Résumé quantitatif des observations reçues :

- Par observations inscrites sur le registre d'enquête déposé en mairie de Saint-Victor : 10
- Par courrier : 10 dont 6 en complément d'une visite inscrite sur le registre d'enquête.
- Par courriels, inscrites sur le registre d'enquête dématérialisé : 19 (cotées de E1 à E19)

Soit : 39 observations. **(Copies jointes).**

Récapitulatif par thèmes des observations et demandes de réponses au Maitre d'Ouvrage :

✓ QUESTION N°1 :

Concernant les observations portant sur les nuisances sonores : plusieurs personnes s'inquiètent du bruit provoqué par les onduleurs.

Quelles sont les caractéristiques de ces matériels et les mesures de bruit susceptibles d'être émis ?

ENQUETE PUBLIQUE – Dans le cadre de l'instruction administrative d'une demande de permis de construire déposée par la société URBA 159 sur la commune de Saint-Victor (Allier) – Décision E22000025/63 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Clermont Ferrand et Arrêté N° 986/2022 de Madame la Préfète de l'Allier.

Les panneaux photovoltaïques ont-ils un effet amplificateurs des bruits ambiants ?
Quelles sont les dispositions prises pour réduire les bruits potentiels ?

Je vous demande de bien vouloir m'adresser, dans votre mémoire en retour, réponses à ces questions.

✓ **QUESTION N°2 :**

Concernant les nuisances visuelles, que ce soit les proches riverains, M et Mme Derret ou M. Nicolas, mais aussi nombre de propriétaires de maisons situées dans le quartier en vis-à-vis du projet (voir annexes jointes) sont très inquiets des nuisances visuelles apportées par le parc photovoltaïque (7 Ha et 16 000 panneaux).

L'aspect éblouissement des panneaux est également abordé (courrier Mrs et Mme Champouret ; annexes N° 3&4)

La question de la pertinence du lieu de l'implantation du site est posée.

Je vous de demande de bien vouloir me préciser quelles dispositions la société URBA 159 envisage, pour supprimer ou réduire ces nuisances et si le déplacement de l'activité dans une autre zone, éloignée d'un habitat résidentiel, a été ou peut-être envisagé.

✓ **QUESTION N°3 :**

Des riverains s'inquiètent « des nuisances sur la santé humaine, de la proximité d'un parc photovoltaïque tels que les champs électromagnétiques émis ou autres pollutions chimiques». (courrier M Nicolas annexe N°2)

Je vous demande de bien vouloir me préciser quels sont les risques encourus, et les mesures préventives prises.

✓ **QUESTION N°4 :**

Les riverains sont très inquiets « de la perte de valeur de leur biens immobiliers », déjà impactés par les nuisances liées à l'autoroute 714.

Je vous demande quelles mesures de compensation pourraient être envisagées par URBA 159, pour répondre à cette question ?

✓ **QUESTION N°5 :**

Les membres du Club « Montluçon Parapente », sont opposés à la création du parc photovoltaïque « qui entrainera la cessation des activités du club ».

Un dossier technique complet a été remis par son président (annexe N°7).

Je vous demande de bien vouloir apporter toutes les réponses aux questions posées dans ce dossier.

✓ **QUESTION N°6 :**

L'ACCA de Saint-Victor s'inquiète « de la perte de 7 ha de territoire de chasse ,de la perte d'un point d'eau utilisé par le gibier et d'un chemin d'accès à un local utilisé par les chasseurs ».

Je vous demande de bien vouloir apporter les réponses à ces questions.

✓ **QUESTION N°7 :**

L'aspect paysager est abordé dans le sens que « des terres agricoles seront supprimées et que le paysage sera complètement détruit, modifiant le paysage actuel ».

Quelles mesures seront prises pour respecter l'aspect paysager et protéger la flore et la faune actuelles du site.

Je vous demande de bien vouloir me fournir les réponses à ces observations.

✓ **QUESTION N°8 :**

Concernant le raccordement du site au réseau EDF. (distance, lieu, modalités...) quelles sont les caractéristiques précises définies.

D'autre part, la ligne électrique HT située au-dessus du site restera-t-elle en l'état, ou fera-t-elle l'objet d'un enfouissement ou d'une suppression.

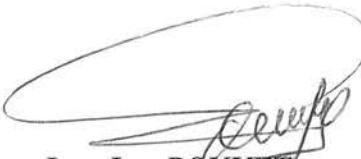
Je vous demande de me préciser ces données techniques.

Pièces annexées au présent Procès-verbal de Synthèse :


- Copies des observations portées sur les Registre d'Enquête.
- Copies des courriers reçus en mairie.
- Copies des observations inscrites sur le Registre dématérialisé.

Vous souhaitant bonne réception.

Croyez, Monsieur, en mes salutations les meilleures.


Jean-Luc **POUYET**
Commissaire Enquêteur

NOA

Reçu en main propre le 23/06/2022
de ce 

ACCA de Saint-Victor
Siège Social : Mairie de Saint-Victor
Rue André Gide
03410 Saint-Victor

à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Suite à ma visite dans votre bureau, dans les locaux de la mairie de Saint-Victor, je viens par la présente vous indiquer les raisons de notre désaccord pour implantation de panneaux photovoltaïques.

Nous avons beaucoup de terrain qui sont entourés d'habitations aussi nous ne chassons pas sur ces parcelles pour la sécurité de tous, nous avons laissé une partie avec des étangs pour l'installation de Carpistes, surface de 13 hectares, nous avons permis à un propriétaire de reprendre une surface de 7 h hectares pour l'extension de ces terrains, nous sommes prêt a mettre en réserve une parcelle de 12 hectares environ afin de protéger des cygnes qui nidifient régulièrement des braconniers qui ne respectent rien.

Sur le terrain ou est envisagé la pose de ces panneaux d'une surface de 7 hectares se trouve être sur une autre de nos parcelles, ce lieux est celui ou se trouve notre cabane de chasse nous avons créé une piste pour l'atteindre afin de ne gêner aucun riverain de notre passage, c'est aussi un des endroits ou nous pouvons chasser en toute sécurité car il y a peu d'habitation, de plus sur cette parcelle il y a un point d'eau ou beaucoup d'animaux viennent se désaltérer, si la pose de ces panneaux se faisait, alors les animaux n'aurait plus ce refuge et seraient complètement déboussolés, de plus cela détournerait les canards et autres espèces .

Nous sommes des chasseurs respectueux des lois et règles de la chasse, près de la nature, nous n'hésitons pas à perdre une partie de notre surface chassable si cela est nécessaire, mais concernant cette affaire nous ne pouvons pas souscrire à un tel projet.

Dans l'espoir que vous comprendrez notre position et prendrez une décision juste, je vous prie de croire, Monsieur, à nos salutations distinguées.

Fait à Saint-Victor , le 20 Juin 2022

La Présidente de l'ACCA

Association Communale de

Chasse Agréée de St-Victor

03100 MONTLUÇON

Régle par la loi n° 64696 du 10 Juillet 1964

Siège Social : Mairie de St-Victor


Mme BILLARI Pierrette


Mr Nicolas Damien

N02

Rue prolongée du meuguet

234310 St Victor

06 49 08 03 95

Reçu en main
le 23/6/2022
de ce 

A l'attention du commissaire enquêteur,

Je me permets de vous faire ce courrier pour vous
faire part de mon désaccord total avec ce projet
de parc photovoltaïque sur la commune de St Victor

Le projet a pour lieu d'installation le champs dit
"Champbenest" ce situant tout le long de ma maison

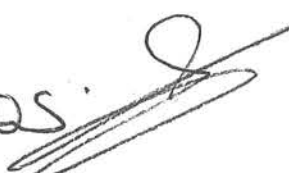
Je suis impacté directement par la nuisance
sonore des onduleurs, la laideur du projet dans
une aussi belle nature que la nôtre, la dévalorisation
de ma maison, déjà impacté par la A714.

La mise en danger de nos enfants avec des groupes
électriques juste à côté de leur terrain de jeu
(notre terrain) est un véritable problème qu'il faut
considérer.

L'atteinte à leur santé par l'émission de champs
électromagnétiques, par la pollution chimique
éventuelle n'ai pas à prendre à la légère.

J'ai déjà exprimé mon désaccord à Mr NOUÏ qui est
venu présenter leur projet.

NON AU PARC PHOTOVOLTAÏQUE !!!

Mr Nicolas 

CHAMPOURET Roland et Bernadette

8 Impasse du Muguet

03410 SAINT VICTOR

NO 3
Reçu en main
propre le 22/06/2022
ll

A l'attention de Mr POUYET Jean Luc
Commissaire Enquêteur

(Copie Mr le Maire de St Victor)

Objet : Opposition au Parc Photovoltaïque de St Victor

St Victor le 22/06/2022

Monsieur le commissaire Enquêteur

Nous avons appris au hasard d'une conversation entre voisins le projet de création d'un parc de panneaux photovoltaïques sur des parcelles agricoles en face de mon habitation.

Ce projet serait côté Impasse Champbenest c'est-à-dire sur le versant en face de notre quartier des Fricoulat seulement séparé par l'A714.

Bien évidemment aucune information individuelle de la part de la Mairie ne s'est faite pour tenir compte de la perception de ses habitants.

Ce projet d'une superficie de plusieurs hectares serait une atteinte à l'espace naturel dont nous bénéficions.

L'orientation des panneaux provoquera un éblouissement durant les périodes de soleil, sans parler de la pollution par les champs électromagnétique qu'ils génèrent mais également les impacts sonores avec les bruits routiers qui seront prolonger et aggraver.

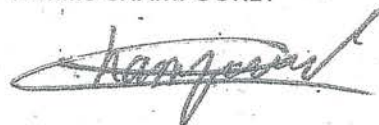
Il est évident qu'une très grande dévalorisation foncière et financière des biens immobiliers déjà impacté par la construction de A714 est à craindre. Qui a envi en ouvrant ses volets de tomber sur des champs de panneaux photovoltaïque. (En pièce jointe les photos de mes vues actuelles).

Il fait bon vivre à St Victor pour ses habitants et nous aimerions que cela se poursuive, il existe de très nombreuses friches isolées de toutes zones d'habitation.

Ce projet est contraire au développement durable et il est nuisible pour la planète.

Dans l'attente de vous rencontrer pour m'apporter des réponses et des éventuelles réunions publiques d'informations, je vous prie de croire, Monsieur le commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

Famille CHAMPOURET







CHAMPOURET Julien

Chemin de la cote

03410 SAINT VICTOR

*NOY
Reçu en
main propre
le 23/06/2022*

A l'attention de Mr POUYET Jean Luc
Commissaire Enquêteur

(Copie Mr le Maire de St Victor)



Objet : Opposition au Parc Photovoltaïque de St Victor

St Victor le 23/06/2022

Monsieur le commissaire Enquêteur

Mes parents viennent de m'apprendre le projet de création d'un parc de panneaux photovoltaïques sur des parcelles agricoles en face de leur habitation.

Ce projet d'une superficie de plusieurs hectares serait une atteinte à l'espace naturel dont nous bénéficions, elle va dégrader la qualité du paysage et présenter un impact visuel très défavorable.

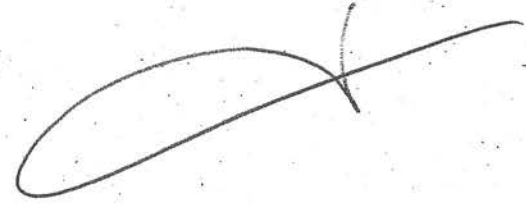
L'orientation des panneaux provoquera un éblouissement durant les périodes de soleil, sans parler de la pollution par les ondes électromagnétique qu'ils génèrent mais également les impacts sonores avec les bruits routiers qui seront prolonger et aggraver.

Il est évident qu'une très grande dévalorisation foncière et financière de leur maison.

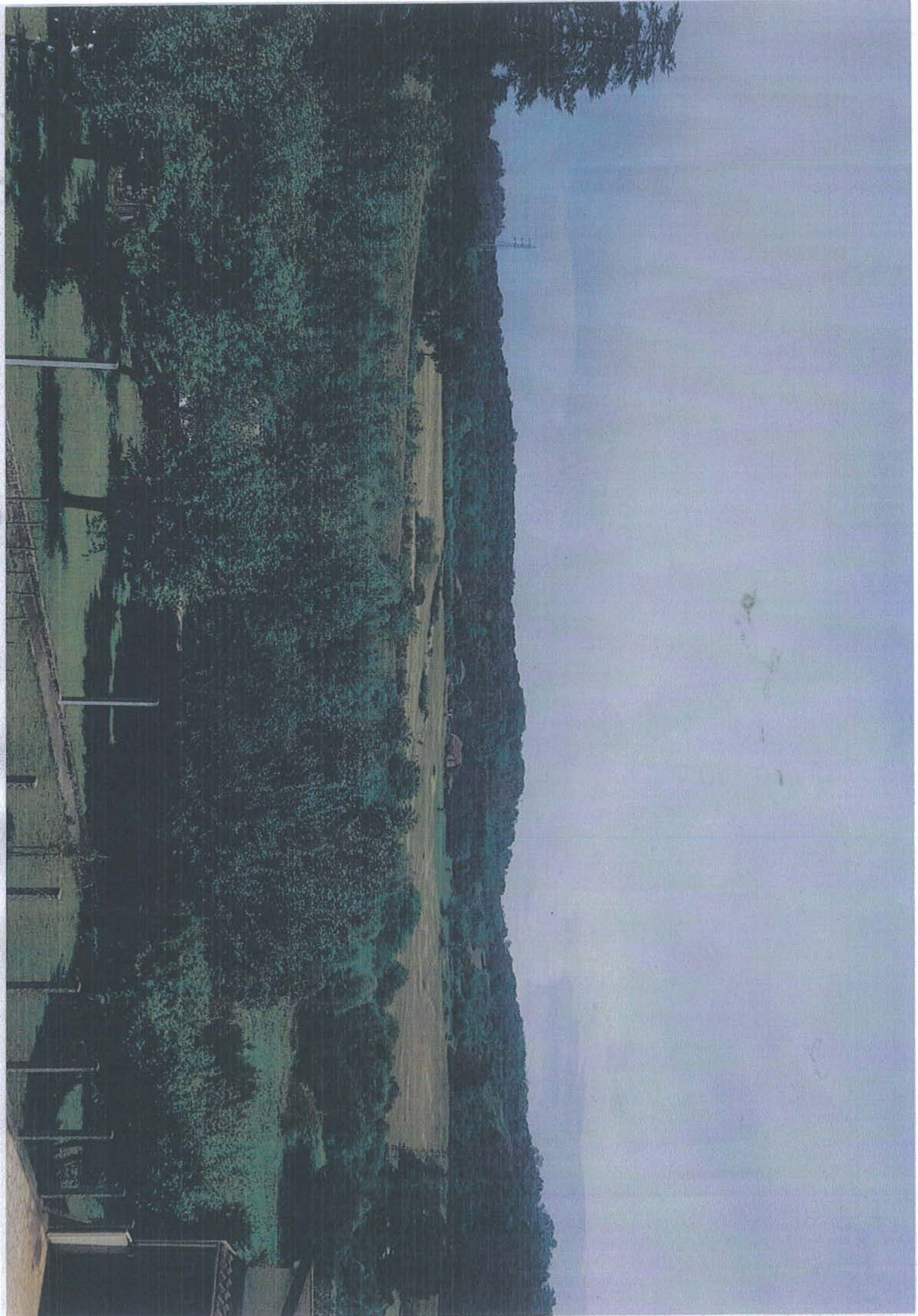
Ce projet est contraire au développement durable il faut préserver l'espace agricole et la biodiversité.

Dans l'attente de vous rencontrer et des éventuelles réunions publiques d'informations, je vous prie de croire, Monsieur le commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.


CHAMPOURET Julien







Monsieur et Madame BESSON
15, rue du Muguet
03410 Saint Victor

Reçu en main propre N°5
le 23/06/2022
de la


A Saint Victor, le 21 juin 2022

A l'attention de Monsieur Jean-Luc POUYET
Commissaire Enquêteur
Mairie de SAINT VICTOR
7 Rue André Gide
03410 Saint-Victor

Objet : Projet de parc photovoltaïque de Saint Victor,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lors d'une réunion d'informations publiques en mairie de Saint Victor mardi 14 juin, j'ai pu échanger avec vous sur le projet d'un parc photovoltaïque à Saint-Victor (03410). Concerné par ce projet, mon habitation se situe face aux parcelles allouées à cette construction.

En effet, je fais partie de l'ensemble des habitations situé sur le versant opposé au futur projet, séparé par la RCEA. Ce projet de grande envergure représente une superficie de 7.4 ha.
Cf. annexe 1

Au concours des photos de ma vue actuelle, ceci en PJ (ANNEXE 2), je vous laisse juge de l'impact visuel, si le projet voit le jour.

Il convient également de noter que :

- Conformément aux études d'impacts publics, concernant différents parcs photovoltaïques (tel que celui de LEFOREST 62790), trop peu d'antériorité ne permet de mesurer la dévalorisation foncière et financière d'un bien immobilier « jouxtant » ou ayant une vue directe sur le site concerné.
- En outre, il convient aussi de relever que des mesures d'intégration paysagères doivent être complètement étudiées, et menées, afin de ne pas impacter les conséquences visuelles des habitations environnantes. Et vous avouerez, sur ce point, qu'au vu des clichés que je vous transmets, je suis implicitement concerné.
- Les impacts sonores doivent également être pris en considération. On peut évidemment s'interroger sur les émissions sonores directes, telles que celles engendrées par les onduleurs par exemple, mais il faut surtout étudier les impacts sonores indirects. Et on peut s'appuyer, localement, sur le litige qui oppose depuis un certain temps maintenant, les habitations Doméraisaises (03410), au centre de tir de cette même commune, lequel depuis l'installation d'un parc photovoltaïque, pollue de manière sonore toutes les habitations environnantes, puisque le parc photovoltaïque en question prolonge considérablement les bruits aux

alentours... Et sur ce sujet, toutes les parties vont actuellement droit au procès.

Qu'en est-il de cette question ?

- En plus de l'environnement, l'orientation plein sud des panneaux provoquera un éblouissement durant la phase d'ensoleillement quotidienne et journalière. Qu'en est-il aussi de ce questionnement ?
- Enfin, n'y a-t-il pas une pollution de champ électromagnétique, engendrée par un tel projet, et pour les résidences environnantes ?

C'est à toutes ces questions, que je vous sollicite des réponses étayées, s'il-vous-plaît, peut-être notamment au concours des éléments de l'enquête publique qu'il conviendra de mener. Et d'indiquer, au demeurant, les contributions aux éventuelles pertes foncières consécutives.

Il existe des parcelles en friches ou cultivables isolées de toutes zones d'habitations qui, en fonction des contraintes d'installation, pourraient certainement accueillir un tel projet.

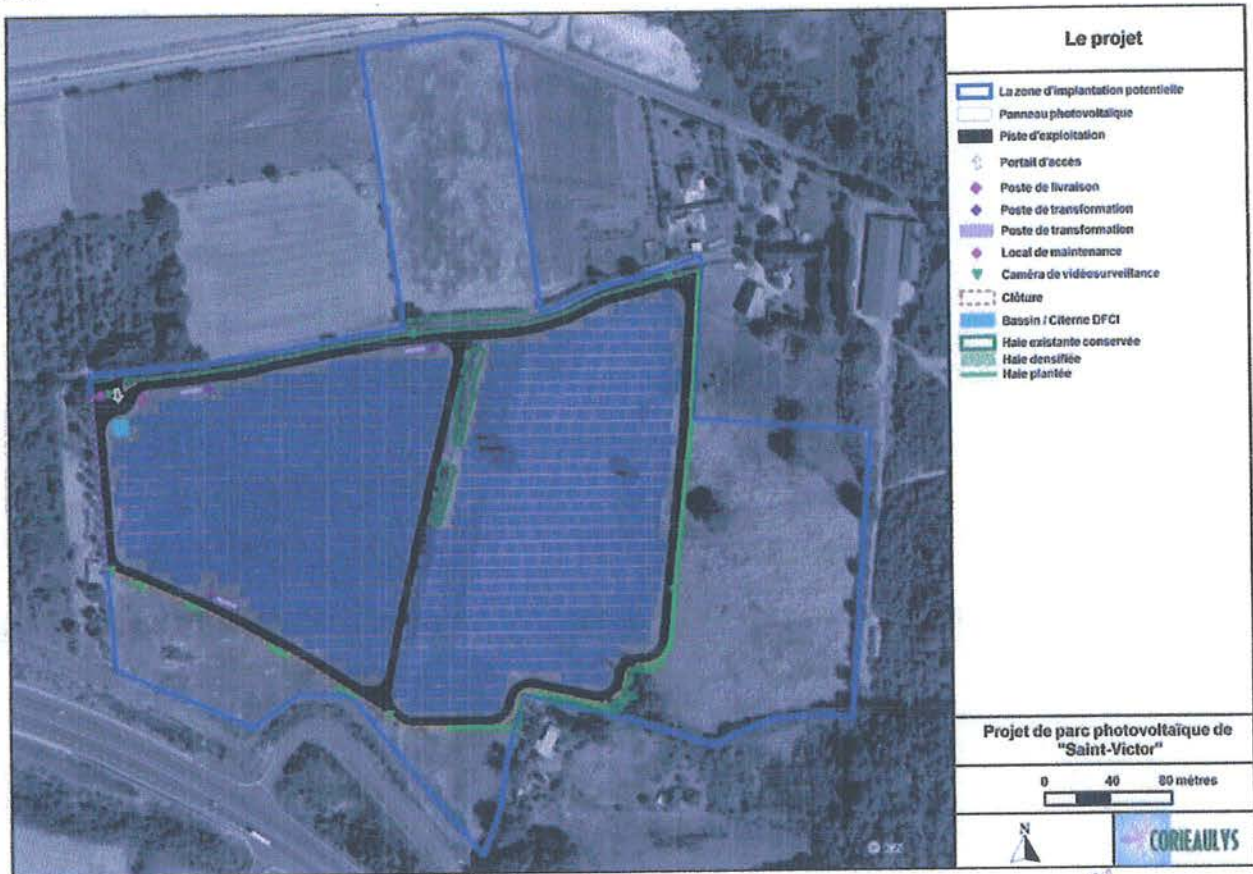
Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations

Gilles BESSON



ANNEXE 1



ANNEXE 2 (photo prise depuis mon séjour et ma cuisine)





Reçu en
main le 30/6/22

Madame LESAGE Maëlle
Monsieur CAMLINDIA Mickaël
32 rue des jonquilles
03410 Saint Victor
maelle03100@hotmail.fr
06.70.84.92.98

Saint Victor le : 22 juin 2022

N°6

Monsieur Jean Luc POUYET
Commissaire Enquêteur
Mairie de Saint Victor

Objet : opposition au projet de parc photovoltaïque

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, Nous avons l'honneur de vous faire part de notre totale opposition au projet d'implantation d'un parc de panneaux photovoltaïques sur la colline du lieu- dit « Chambenest» .

(projet d'ailleurs a juste raison rejeté a l'unanimité par les élus de la municipalité d'après la PQR de ce jour .)

Propriétaires d'un pavillon neuf situé juste en face ce projet, vous comprendrez aisément que la destruction visuelle du site aurait un impact plus que majeur sur la valeur de notre bien, sans parler des nuisances associées factuelles prévisibles et éventuelles ou probables qui accompagnent ce type d'implantation.

Étant assuré de votre entière compréhension, et vous remerciant par avance Nous vous prions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir verser cette requête a votre dossier et a vos conclusions, et de recevoir l'expression de nos meilleures salutations.

Maëlle Lesage



Mickaël Camlindia



Montluçon Parapente
148 Avenue Albert Thomas
03100 MONTLUÇON
Tel : 07 82 43 13 70
W031006523

N07

Reviser
mon propre
ce 30/06/2022
à ca #

Monsieur,

C'est en tant que Président de l'Association sportive Montluçon Parapente que je viens, par ce courrier, contester l'installation du parc photovoltaïque au Lieu-dit Champbenest à Saint-Victor.

En effet, l'implantation de ce parc serait une catastrophe pour la pratique du Vol Libre (parapente) sur le bassin montluçonnais. Depuis plus de vingt ans, la butte située à l'est du projet sert de décollage et d'appui pour la pratique du parapente.

De plus, il s'agit du seul site existant pour notre pratique sur l'ensemble de la région montluçonnaise. Cette butte qui nous sert de décollage est devenue, depuis le mois de mai 2021, un site officiel auprès de la FFVL (Fédération française de Vol Libre). Vous trouverez en pièce jointe les documents officiels pour ce site.

La raison principale de mon opposition à ce projet concerne les fortes perturbations aérologiques qu'il engendrerait.

Notre décollage est situé à 250 mètres environs à l'Est du projet (voir annexe n°1). Nous nous trouvons donc directement sous le vent de ces panneaux.

→ Lors d'une journée classique de vol à Saint-Victor : Avec un vent d'ouest moyen de 10km/h, des cycles thermiques se produisent naturellement, avec des vitesses de vent maximales de 15 à 20km/h et des thermiques d'une puissance de 1 à 3 mètres par seconde, ce qui est exactement demandé pour pratiquer le parapente en toute sécurité.

→ En prenant en compte la présence de panneaux solaires, l'aérologie serait complètement modifiée. Si nous prenons une même journée-type de vol, la masse d'air qui passe au-dessus du parc serait considérablement réchauffée, ce qui engendrerait de très fortes perturbations, occasionnant des déclenchements thermiques surpuissants (à plus de 5 ou 6 mètres par seconde). Nous pourrions alors nous attendre à des vents complètement désorganisés, dépassant les 30km/h (Voir annexes 2 et 3).

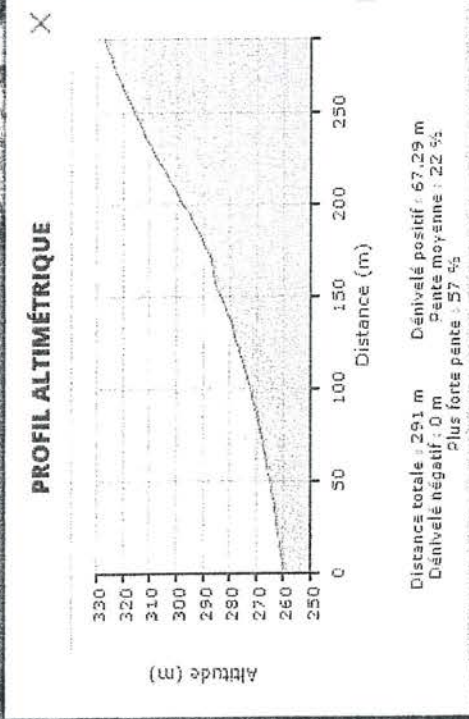
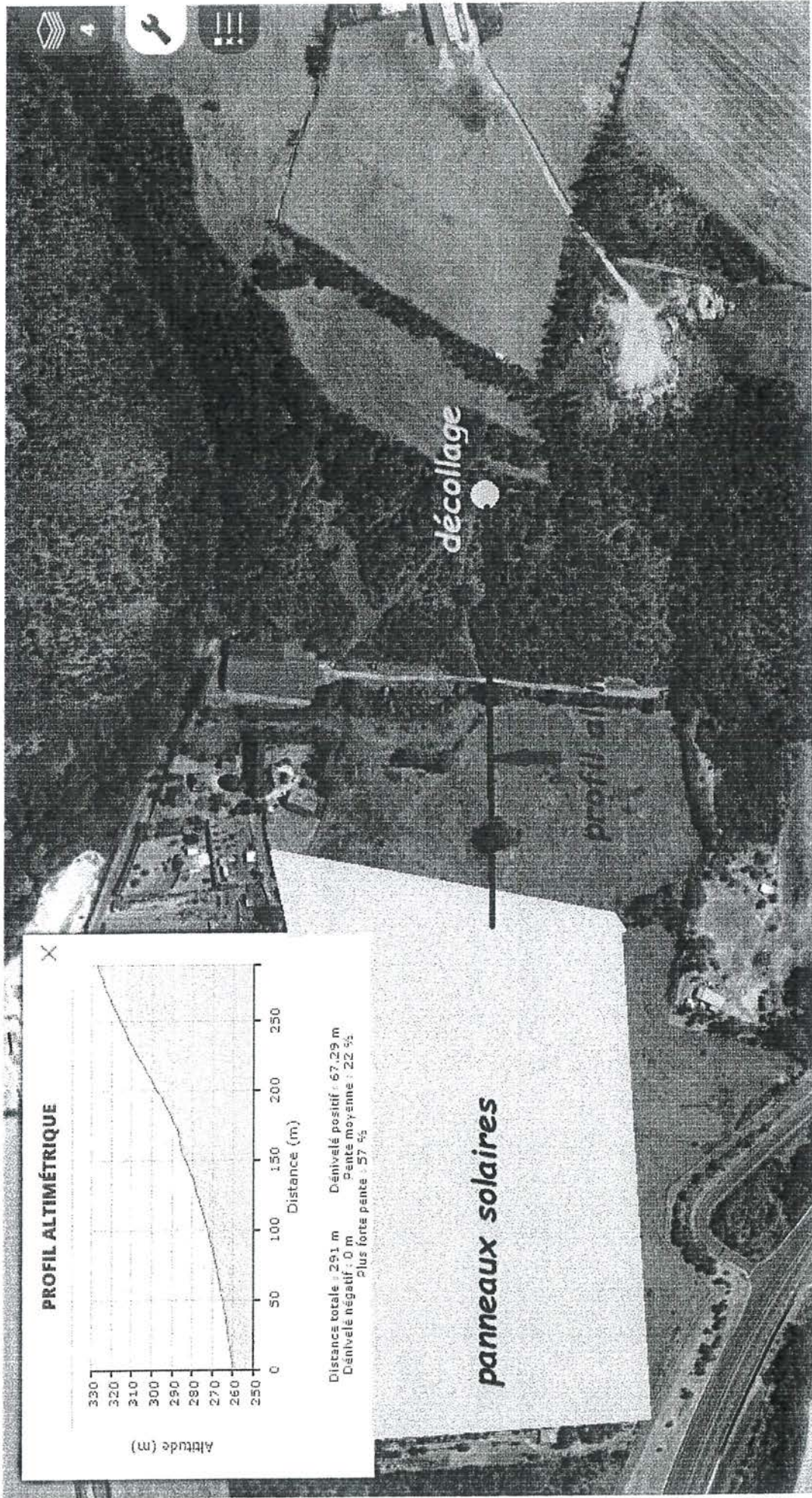
Par conséquent, cette aérologie s'avèrerait extrêmement dangereuse pour notre pratique, mettant la sécurité de chacun de nos parapentistes en péril.

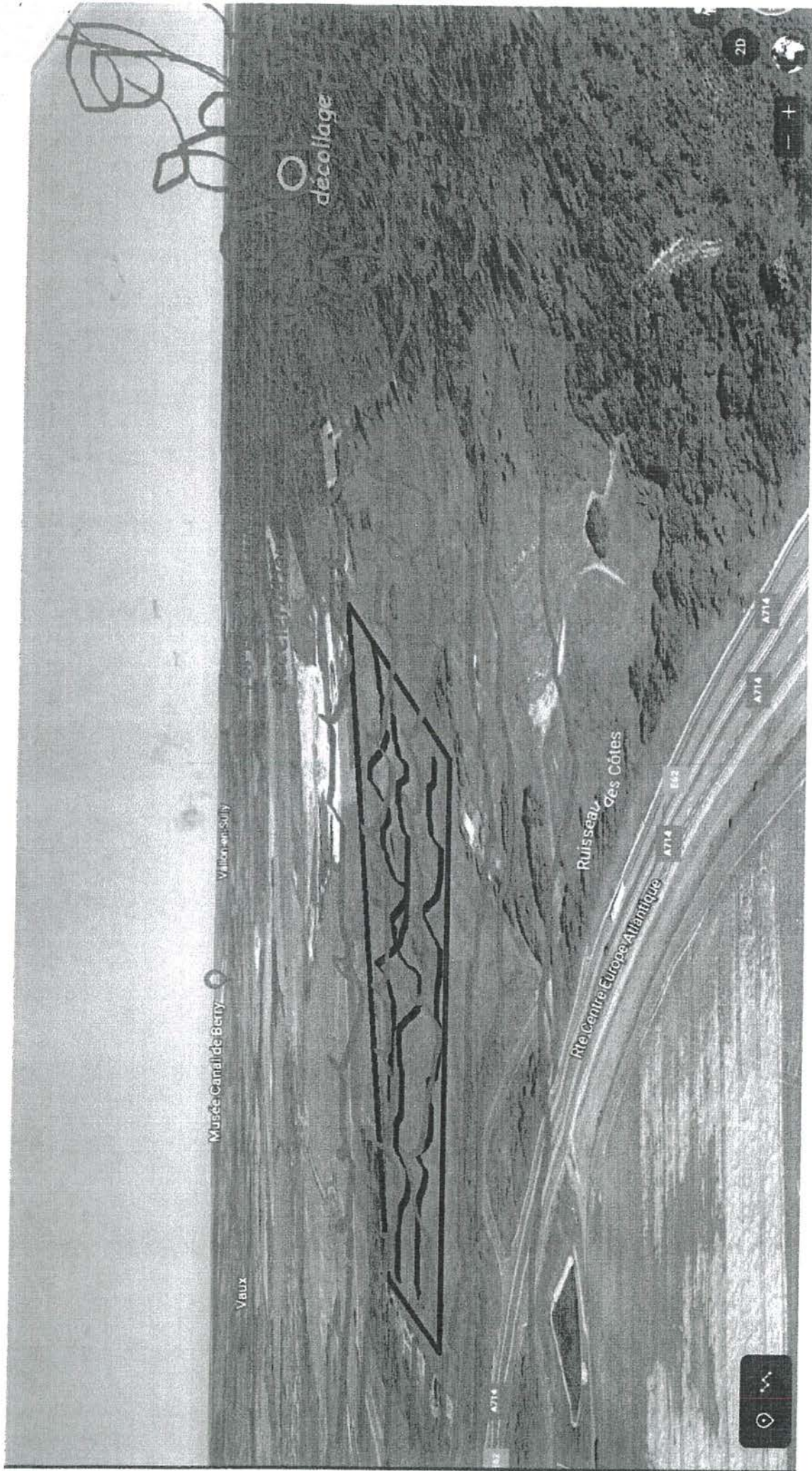
Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il n'existe aucun autre site de vol libre dans le bassin montluçonnais. De fait, ce projet sonnerait à coup sûr la fin de notre pratique mais également l'extinction de notre association.

Au regard de ces différents arguments, vous comprendrez clairement notre opposition au développement de ce projet.

Monsieur RUIS Olivier,
Président de Montluçon Parapente







Musée Canal de Berry

Vaison-en-Sully

Vaux

décollage

Rte Centre Europe Atlantique

Ruisseau des Côtes

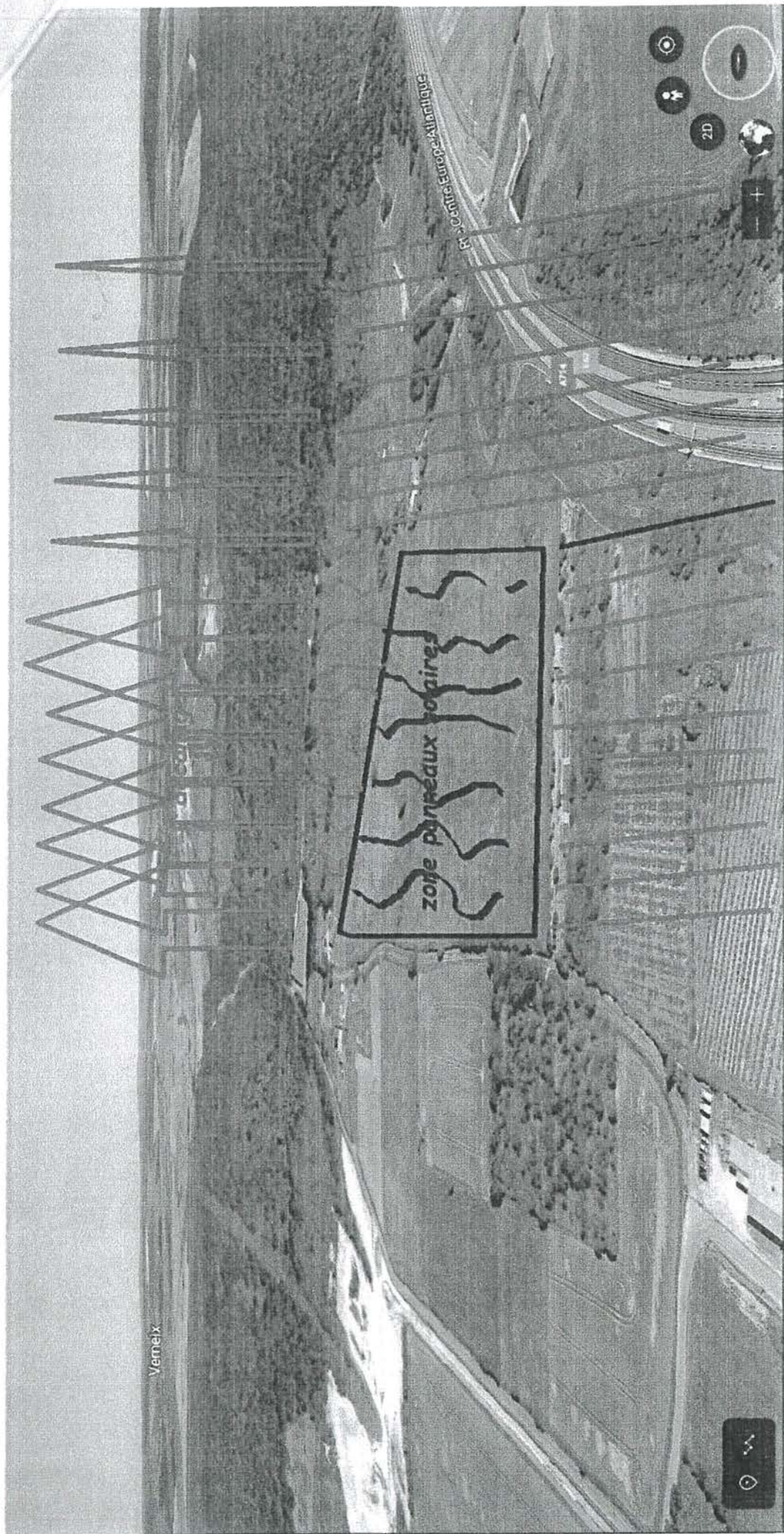
A714

E62

2D

+

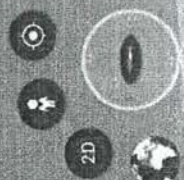
-



Vemeix

R. Centre Europe Atlantique

zone pénétrées d'aires





Pour faire valoir ce que de droit,
Nice le 28/06/2022

Objet : Enregistrement et n° d'identification de site.

Nous faisons suite à la réception de votre fiche de recensement site. Nous vous remercions vivement du retour de ces informations.

Le numéro suivant que nous attribuons à votre site concrétise l'enregistrement officiel de la convention pour ce site et la couverture pour la pratique du vol libre de son propriétaire en RC par l'assurance fédérale.

**Site de : CHAMPBENEST
N° GLOBAL : 03006**

Ce numéro sera à rappeler dans vos correspondances concernant les demandes de subventions ou tout simplement la mise à jour des informations.

Pour voir le résultat de la saisie informatique, veuillez vous rendre à l'adresse Internet suivante :

http://intranet.ffvl.fr/structure/14189/sites_de_pratique

Nous sommes bien conscients que cette officialisation d'un nouveau site est le résultat de beaucoup de temps et d'efforts.

Au nom des licenciés, des pratiquants du vol libre et de la FFVL, nous vous félicitons pour la réussite dans ces démarches d'officialisation d'un site.

Nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE

1, place du Général Goiran - 06100 NICE
Tél. 04 97 03 82 82 - ffvl@ffvl.fr
SIRET : 304 734 007 00061 - APE 9312 Z



Le Secrétariat Fédéral



ATTESTATION

Nous soussignés Fédération française de vol libre, certifions par la présente que la structure
MONTLUCON PARAPENTE
est affiliée à la FFVL sous le n° 03149

Compte pour l'année :

- 2021 : 24 licenciés
- 2022 : 32 licenciés à ce jour

Fait à Nice le 28/06/2022
Pour faire valoir ce que de droit.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE

1, place du Général Boiran - 06100 NICE
Tél. 04 97 03 82 82 - ffvl@ffvl.fr
SIRET : 304 734 007 00061 - APE 9312 Z

Le Secrétariat Fédéral



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Kite - Cerf-Volant - Speed-Riding - Boomerang

1, place du Général Goiran 06100 NICE
Agrément Jeunesse et Sport N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr

ffvl@ffvl.fr

CONVENTION

Autorisation à usage
en vue de la pratique du vol libre

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur / Commune de

DA COSTA ANTOINE

Demeurant à / sise

39 Rue de la Fontaines
DESERTINES

Ci-après dénommé "le propriétaire"

et

La Fédération Française de Vol Libre

1, Place Général Goiran 06100 NICE

Représentée par l'association :

MONLUCOM PARAPENTE
N° 03149

Ayant son siège à :

198 AVENUE ALBERT THOMAS
03100 MONLUCOM

Elle même représentée par :

RUIS OLIVIER

Demeurant à :

198 AVENUE ALBERT THOMAS
03100 MONLUCOM

Ci-après dénommé "le preneur".

D.A O.R



1. Objet de la convention.

"Le propriétaire" possède le ou les terrains :

6	A	L	D	E	B	A	R	A	S	S	T	E	R				
0	3	4	1	0	S	A	I	N	T	V	I	C	T	O	R		

situé(s) sur la commune de :

S	A	I	N	T	V	I	C	T	O	R	0	3	4	1	0		
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--

constitué(s) par la/les parcelles dont le/les numéros de cadastre est/sont :

0	0	0	Y	I	5	2											

Ce ou ces terrains sont, en raison de leur situation, de leur nature, et de leur conformité, tout spécialement favorables à la pratique du vol libre.

En fonction de quoi, il a été décidé entre les parties que "le propriétaire" donnait l'autorisation d'utiliser, (selon les dispositions des articles 1875 et suivants du Code Civil) le terrain décrit ci-dessus "au preneur" en vue de la pratique du vol libre.

Comme tel, le terrain, objet de la présente convention sera ouvert sans restriction aux personnes pratiquant le vol libre, dès lors qu'elles sont en possession d'une Responsabilité Civile pour la pratique des disciplines du delta, du parapente et du speed-riding et qu'elles s'engagent à respecter le règlement intérieur du site.

Le terrain pourra également être affecté à des activités physiques ou pédagogiques directement liées à la pratique du vol libre. Dans ce cas, les élèves des écoles de vol libre qui s'exerceront sur le site seront placés sous la responsabilité d'un moniteur diplômé.

2. Durée de la convention

La présente convention est consentie par une durée de :

01 Ans

à compter de sa signature. Elle est renouvelable à sa date anniversaire par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant la date d'expiration par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle est consentie à titre gratuit.

3. Le fonctionnement du site

3.1. Rapports avec le propriétaire

Un état des lieux sera dressé à l'entrée dans les lieux, contradictoirement par les deux parties et annexé à la présente convention. (annexe : OUI NON).

Si le propriétaire, ou son exploitant, désire conserver partiellement au terrain concédé un usage agricole pastoral ou forestier, une annexe à la présente convention en définira les modalités d'exécution et devra être jointe en annexe (annexe : OUI NON).

Tout équipement altérant visiblement ou durablement l'état du site sera installé avec l'accord "du propriétaire" et le cas échéant avec celui des autorités compétentes en matière de protection des sites.

De son côté "le propriétaire" s'abstiendra de pratiquer ou d'autoriser des modifications portant sur la sécurisation du site sans accord exprès "du preneur".

D-A O-R



3.2. La mise en place et la sécurisation du site

"Le preneur" assure sous son unique et entière responsabilité l'organisation de l'activité et s'engage à respecter la Charte du Gestionnaire de Sites, édictée par la F.F.V.L., et dont "le propriétaire" reconnaît avoir reçu un exemplaire. Une Convention de Coordination des activités de Vol Libre pourra être mise en place entre la F.F.V.L. et une structure professionnelle (imprimé spécifique disponible à la FFVL). Cette convention devra obligatoirement obtenir l'accord "du propriétaire" pour être valide.

3.3. Responsabilités – Assurances

"Le propriétaire" confie "au preneur", qui l'accepte, la garde du site et des biens, définis par la présente convention.

"Le preneur" assure sous son unique et entière responsabilité l'organisation de l'activité et l'entretien des lieux précités.

Le propriétaire bénéficiera de la RC des preneurs pour tout litige ou dommage relatifs aux activités statutaires de la F.F.V.L. sur le site, objet de la présente convention.

Certaines activités vol libre peuvent être temporairement ou définitivement interdites sur le site. Ces disciplines sont notées, si nécessaire, dans une annexe jointe à la présente convention (annexe : OUI NON) ; elles devront être affichées sur les panneaux du site et précisées sur la fiche site.

3.4. Résiliation – Contestation

En cas d'inexécution par "le preneur" d'une des obligations énumérées ci-dessus, la présente convention pourra être résiliée six mois après mise en demeure par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception adressée à la F.F.V.L. restée sans effet.

En cas de résiliation de la convention par l'une ou l'autre des parties, "le preneur" pourra récupérer les équipements installés à ses frais ou par ses moyens sur le site.

3.5. Validité de la présente convention

La présente convention devra être adressée informatiquement à la F.F.V.L. accompagnée des éventuelles annexes dûment paraphées et signées par toutes les parties. La procédure d'enregistrement est disponible ici.

À défaut d'accord exprès de la F.F.V.L. cette convention est nulle et non avenue.

Fait en ~~trois~~ quatre exemplaires, à ... SAINT-VICTOR ... le ... 07 / 05 / 2021

Le propriétaire

L'exploitant agricole

Le preneur

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Un exemplaire de cette convention doit être adressé informatiquement sous huitaine à la F.F.V.L. accompagné des annexes si nécessaires et d'une carte précisant la situation du terrain concerné.

Attention, les pages doivent être impérativement paraphées.

N° D'IDENTIFICATION
RÉSERVÉ À LA F.F.V.L.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : SAINT-VICTOR (03).

Références de la parcelle 000 YI 52

Référence cadastrale de la parcelle

000 YI 52

Contenance cadastrale

58 789 mètres carrés

Adresse

**6 ALL DE BARASSIER
03410 SAINT-VICTOR**

M^r AUCLAIR Jean Michel
10 impasse du Muguet
03410 SAINT VICTOR

Memoire 30/16
pour concision
de M^e POUYET Jean Luc
commissaire enquêteur
NO 8

objet. opposition au parc photovoltaïque

ST VICTOR. 27/06/2022

Monsieur le commissaire enquêteur

Suite au projet de création d'un parc photovoltaïque face à ma maison d'habitation - je suis très indigné en grande colère de vouloir détruire la nature - massacrer cette nature - massacrer le paysage - je suis vraiment en colère disons plutôt révolté par ce projet -

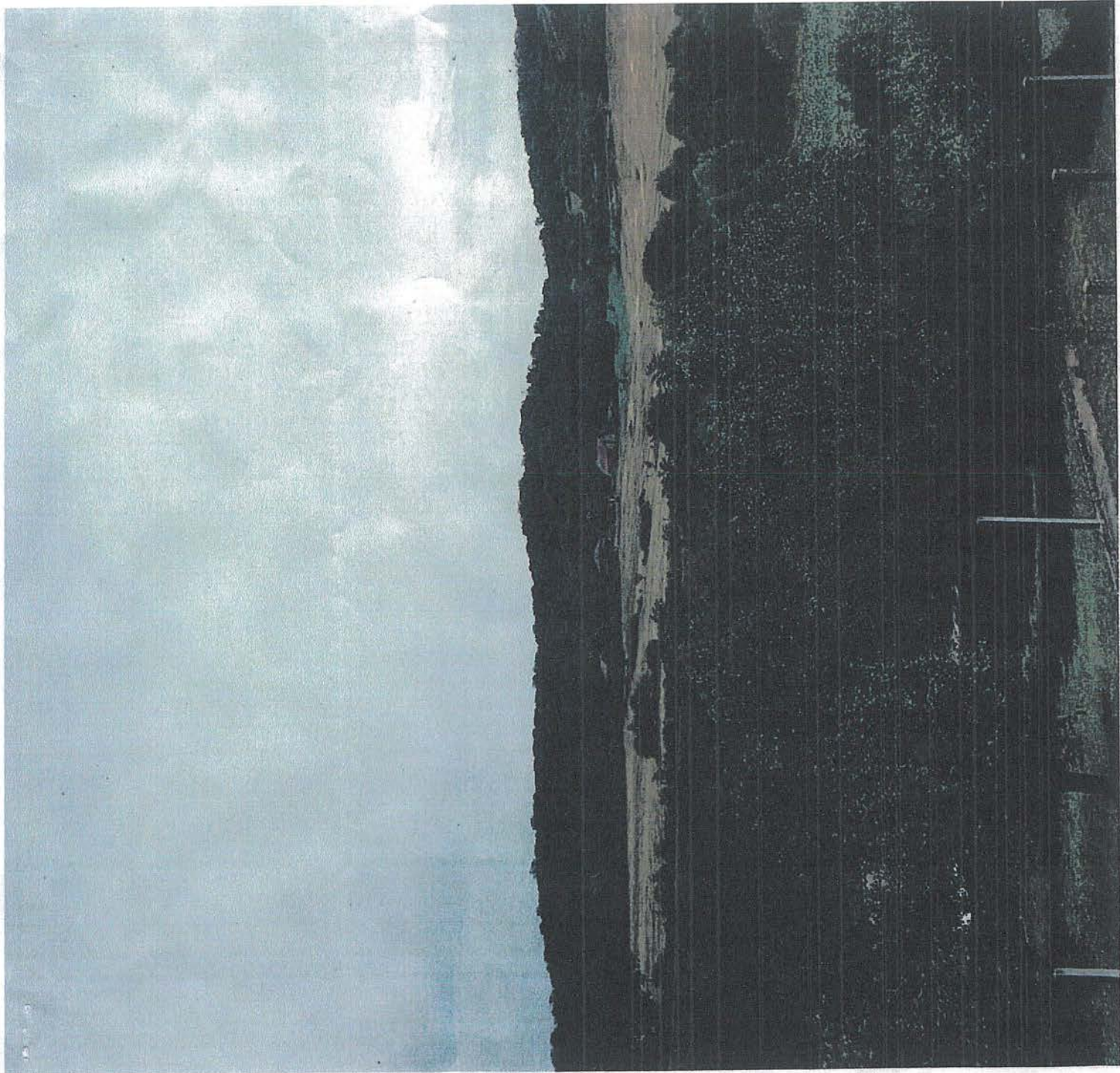
après la voie express - disons l'autoroute L. A714 - avec le bruit que cela en résulte et tout les désengorgement - routes pour qui on défigure la nature - le paysage n'a une âme une vie une terre et cette terre elle repose dans son trésor - dans son bien être et en toute légitimité - ne souillez pas la nature avec ces panneaux pour qu'on massacrer le plus naturel que peut être la nature surtout à côté de nos habitations - avec vous aussi pensez aux reflets du soleil et être éblouie en permanence

non non stoppez ^{ce projet} je vous demande d'arrêter ce projet de panneaux et tout les effets secondaires -

ne mettez pas en danger la vie de nos enfants deux petits enfants attention à la santé de nous tous - adultes et enfants un homme ne peut être qu'un homme que s'il a le sens de ses responsabilités -

PS - je suis contre ce projet - laissez la nature tranquille. laissez la vivre en paix dans sa terre depuis des siècles

Jean



Mme Debord

7 impasse du mouquet
03410 St Victor

Le 28 juin 2022

A

Monsieur Pouyet Jean Luc
Commissaire enquêteur.

N09

Objet: Sur ma Commune:
Projet du parc de panneaux photovoltaïque

Monsieur Pouyet,

Je n'ai eu aucune information de la part de la Commune.
Par connaissance par le voisinage, ce parc serait situé
sur le versant déjà impacté par l'A.714 d'ou les
nuisances occasionnées par le trafic.

Il me paraît essentiel que les mesures d'intégration
paysagées doivent être prise en conséquence.

Pour moi, ce projet est nuisible pour la planète et
contraire au développement durable.

Rien ne me paraît à ce jour de mesurer l'impact:

- sur la santé
- la dévalorisation Foncière
- la sécurité en cas d'incendie

Il est dommage que nous n'ayons pas été consulté afin de
mieux connaître et comprendre ce projet, cette démarche.

Veuillez agréer, Monsieur Pouyet, mes salutations
distinguées.

Mme Deb

Maire jusqu'en 2016/2022

N°10

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE de SAINT VICTOR

ALLIER

03410

Date :

Séance du 17 JUNI 2022

Numéro :

L'an Deux mil vingt deux

et le Dix sept

à 18H 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Jean-Pierre GUERIN**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	19	19

Présents : **GUERIN. LESPIAUCQ. BRAUD. FERANDON. MARRET. CHANAL. MAGNAUX. AUCOUTURIER. LECOMTE. CENDRE. TAILHARDAT. SANTIAGO. PASQUIER. ROUSSEAU. FREITAS. RAINHA. BERNALIER**

Date de la convocation
13 juin 2022

Absents excusés : **GENESTE. BAUDOIN**

Date d'affichage
13 juin 2022

Absent :

M. GENESTE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme MARRET Florence
Mme BAUDOIN Bénédicte donne pouvoir à M. PASQUIER Bruno

Secrétaire(s) : **Florence MARRET**

Objet de la Délibération

Avis sur projet photovoltaïque à Champbenest (Délibération n°2022-06-008)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et affichage au public

le 23 JUNI 2022

Vu l'arrêté n°986/2022 du Préfet de l'Allier portant ouverture d'une enquête publique dans le cadre d'une demande de permis de construire déposée par la société URBA 159 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Champbenest,



M le maire expose que le conseil municipal et le conseil communautaire sont appelés dès l'ouverture de l'enquête publique à donner leur avis sur la demande de permis de construire présentée, avis qui ne seront pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit le vendredi 15 juillet 2022.

Il indique avoir émis le 6 octobre 2020 un avis défavorable sur l'étude d'impact relative à ce projet à l'appui de son interprétation du PLU communal. Il donne lecture de cet avis distribué en séance à chaque conseiller municipal et annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
003-210302626-20220617-22_02844-DE
Date de télétransmission : 23/06/2022
Date de réception préfecture : 23/06/2022



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

M le maire met à disposition des conseillers municipaux le dossier d'enquête publique disponible en mairie et sur internet depuis le 30 mai 2022 inclus.

Au vu des éléments évoqués, monsieur le maire propose au conseil municipal de débattre sur le dossier présenté et d'émettre un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis défavorable sur ce projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Chambenest, demandé par URBA 159.

Pour extrait conforme,
Le 23 juin 2022,

Le Maire,
Jean-Pierre GUERIN





Jean-Pierre GUERIN

Maire de Saint-Victor

Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Montluçonnaise

AVIS DU MAIRE SUR L'ETUDE IMPACT
AU PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
AU LIEU-DIT « CHAMBENEST »

Dossier N°PC 003 262 20 M0012, demandeur URBA 159

Ce projet se positionnerait en zones A (sur environ 6 ha) et Ui (sur environ 1 ha) du PLU de Saint-Victor.

A la lecture du règlement du PLU de la commune :

La zone Ui du PLU est une zone destinée à l'implantation des activités industrielles et artisanales, ainsi que des établissements commerciaux et de services ». Y « sont interdites les constructions à usage agricole ». Dès lors, l'intérêt communal inscrit dans le PLU prévoit l'aménagement de manière assez impactante de ces espaces, pour une vocation de développement économique mais excluant tout usage agricole.

La zone A du PLU, « protège les terrains en raison de leur valeur agricole (...). A ce titre, la zone doit rester par principe inconstructible ». Dès lors, l'intérêt communal inscrit dans le PLU est la stricte conservation des espaces qui y sont classés comme ayant une vocation agricole, ce qui est bien le cas dans l'usage qui en a été fait à Chambenest.

Cette zone A du PLU « peut admettre les constructions liées aux exploitations EXISTANTES et constituant le périmètre d'accueil de nouvelles constructions nécessaires aux activités agricoles (...) ». Sont ainsi admises les constructions pour le développement des activités agricoles des exploitations déjà présentes sur le territoire de la commune, ce qui n'est pas le cas du projet à Chambenest.

Pour autant, dans ces zones Ui et A « sont autorisés (...) les équipements publics ». Il faut comprendre me semble-t-il que ces équipements publics y sont permis du moment qu'ils ne peuvent pas se réaliser dans les autres zones du PLU du fait : de leur règlement, ou de l'impossibilité d'aménagements techniques inclus dans le projet pouvant les y autoriser, ou que l'urgence de la réalisation de ces équipements publics soit avérée afin de répondre à leur objectif d'intérêt collectif.

Sur ce dernier point, il me paraît justement urgent d'attendre pour se positionner définitivement sur ce projet à Chambenest impactant significativement la zone agricole car le territoire de Montluçon Communauté s'est lancé dans une planification territoriale pragmatique et cohérente et au service d'un développement juste et raisonné : la démarche TEPOS comprenant la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables. Elle permettra la réalisation des projets d'énergies renouvelables en arrêtant les projets menés au coup par coup (premiers arrivés, premiers servis) à l'impact trop négatif sur leur environnement agricole (environ 6 ha sur les 7 ha du projet) et l'optimisation des réseaux.

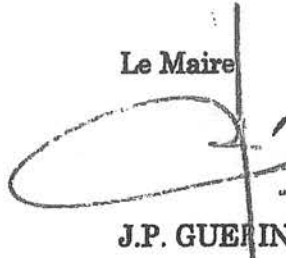
L'équilibre des motifs ainsi évoqués en droit et en fait m'amènent à émettre un avis défavorable sur l'étude d'impact relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Chambenest » situé sur la commune de SAINT-VICTOR 03410.

Je porte également à votre connaissance :

- Un courrier d'un riverain déplorant l'arrivée de cet équipement photovoltaïque en zone agricole,
- L'avis de la chambre d'agriculture de l'Allier, reçu pour information par courriel portant avis défavorable sur la consommation des terrains à vocation agricole.

Fait à Saint-Victor, le 06 octobre 2020

Le Maire


J.P. GUÉRIN



REGISTRE NUMERIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol de la commune de Saint-Victor

Contributions du 22/06/2022 au 22/06/2022

Rapport généré le 23/06/2022 à 04h02

Nombre de contributions : 1

N° de rapport : 913-C-20220623-1564-47533

E1 - jerome thomas

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 22/06/2022 à 20h20

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation publiée

Objet : Panneaux solaires

Contribution : Bonjour Suite au projet d'installation d'un parc solaire sur la commune de saint Victor, habitant au 20 rue des jonquilles nous sommes juste en face de cette colline qui occasionnera un éblouissement certain sur notre maison, je pense qu'il y a d'autres lieu de terrain plat pour ce genre de projet. Je m'oppose à ce projet dommage de voir l'intérêt financier avant de penser au bien être des habitants de la commune J.THOMAS 0679379276 Envoyé de mon iPhone

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : jtgueret@gmail.com (Non validée)

REGISTRE NUMERIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol de la commune de Saint-Victor

Contributions du 23/06/2022 au 23/06/2022

Rapport généré le 24/06/2022 à 04h02

Nombre de contributions : 1

N° de rapport : 913-C-20220624-1565-47663

E2 - Malle Lesage

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/06/2022 à 11h14

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation non publiée

Objet : Désaccord projet panneaux photovoltaïque

Contribution : Lettre que je vais vous faire parvenir d'ici demain :Madame LESAGE Maëlle Monsieur CAMLINDIA Mickaël 32 rue des jonquilles 03410 Saint Victor maelle-lesage@laposte.net 06.70.84.92.98 Monsieur Jean Luc POUYETCommissaire EnquêteurMairie de Saint Victor
Objet : opposition au projet de parc photovoltaïque Monsieur Le Commissaire Enquêteur, Par la présente, Nous avons l'honneur de vous faire part de notre totale opposition au projet d'implantation d'un parc de panneaux photovoltaïques sur la colline du lieu- dit « Chambenest>> . (projet d'ailleurs a juste raison rejeté a l'unanimité par les élus de la municipalité d'après la PQR de ce jour .) Propriétaires d'un pavillon neuf situé juste en face ce projet, vous comprendrez aisément que la destruction visuelle du site aurait un impact plus que majeur sur la valeur de notre bien, sans parler des nuisances associées factuelles prévisibles et éventuelles ou probables qui accompagnent ce type d'implantation. Étant assuré de votre entière compréhension, et vous remerciant par avance Nous vous prions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir verser cette requête a votre dossier et a vos conclusions, et de recevoir l'expression de nos meilleures salutations. Maëlle Lesage Mickaël Camlindia

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : maelle03100@hotmail.fr (Non validée)

3-4-5-6-7

REGISTRE NUMERIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol de la commune de Saint-Victor

Contributions du 24/06/2022 au 24/06/2022

Rapport généré le 25/06/2022 à 04h02

Nombre de contributions : 5

N° de rapport : 913-C-20220625-1566-47793

@3 - LEVEQUE Norbert

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 24/06/2022 à 11h49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : CONTRE L'IMPLANTATION DU PARC PHOTOVOLTAIQUE DE CHAMBENEST

Contribution : Alors que depuis peu, on nous rabat les oreilles avec la disparition de superficie de terrains disponibles pour les cultures, de la perte d'espaces vitaux pour la bio-diversité, qu'il faut absolument éviter les surfaces lisses pour le bon écoulement des eaux de pluie, donc la bonne absorption des eaux par la terre, on va autoriser un privé à condamner plus de 7 hectares de terre tout à fait cultivable pour implanter des panneaux solaires qui rendront la terre stérile pour 35 années d'exploitation et plus encore, lorsque le démontage aura eu lieu. Et tout ça, parce que ce privé n'a pas le courage de travailler sa terre... Autant, mettre des panneaux sur des terrains inutilisables (terrains marécageux, difficiles d'accès, enclavés) peut se concevoir, autant ici, à la vue de plusieurs centaines d'habitants, c'est proprement scandaleux et inadmissible. A tous les élus : REFUSEZ CETTE IMPLANTATION, NE SIGNEZ AUCUN DOCUMENT PERMETTANT CETTE SOCIETE DU SUD DE LA FRANCE DE VENIR POURRIR NOTRE CADRE DE VIE ET DEPOSER SES MERDES OU ELLE VEUT !!!!

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : norbert.leveque@hotmail.fr (Non validée)

Adresse ip : 2a01:cb14:81cb:e00:4017:8fea:82af:81b6

@4 - VAQUERO LEVEQUE Tiphaine

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 24/06/2022 à 13h10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Enquête publique projet parc photovoltaïque

Contribution : Monsieur le commissaire enquêteur, Habitants de la commune de Saint-Victor quartier du Clos des Arpas, nous venons de d'apprendre par des voies tout à fait inhabituelles que les champs se trouvant en face de notre habitation de « Champbenest » vont être exploités par une société de panneaux photovoltaïques. A aucun moment monsieur le Maire nous a informé de cette installation ; étonnant lui qui sait tout de même bien manipuler le petit mensuel et qui prend part à l'élaboration d'un article chaque mois. Aurait-il pu envisager d'avertir les habitants de sa commune de l'élaboration de ce projet menant à la construction d'une verrue qui va dévaloriser tout le potentiel attractif de son village ! ! ! Des terrains qui peinent déjà à se vendre dans notre quartier à cause de la RCEA resteront inhabités et personne ne voudra se lever avec pour vue une double voie et des panneaux photovoltaïques. Quelle honte ! ! ! Nous sommes contre l'installation de ces parcs de panneaux photovoltaïques pour la pollution visuelle qu'elle engendre ainsi que les désagréments (éblouissements, dévalorisation de nos habitations possible émissions de champs électromagnétiques en ligne directe avec nos habitations ! ! ! ! ...) : Qui voudrait acheter une maison avec pour vue des champs entier de panneaux noirs ! ! ! ! Bien que la transition écologique demande de nouveaux investissements, ces terres sont cultivables et demanderais certainement une autre valorisation. En effet il existe certainement d'autres lieux plus appropriés en dehors de toute habitation qui pourrait convenir à la mise en place de parc photovoltaïque (je prends l'exemple du parc de Commentry situé sur des terres inexploitable et à l'abris de toute habitation le long de la route entre Chamblet et Malicorne) aucune dégradation visuelle n'est à dédommagée par des habitants puisqu'aucune habitation ne se trouve autour.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse : 25 Rue des Jonquilles

Ville : Saint-Victor

Adresse email : tiphaine.leveque@yahoo.fr (Non validée)

Adresse ip : 2a01:cb14:8432:f200:61a1:342:4327:3b12

E5 - pichereau.emmanuel@neuf.fr

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 24/06/2022 à 17h57

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation non publiée

Objet : projet parc photovoltaïque Saint Victor

Contribution : Monsieur, suite aux différentes informations recueillis, nous sommes directement concernés par le projet d'un parc photovoltaïque à Saint-Victor (03410), habitant en face des parcelles prévues par cette construction. Nous sommes en effet uniquement séparé par la RCEA. Nous serons donc directement impacté, et par le visuel et par le bruit. Bruit que nous avons déjà de la route. Nous sommes donc opposés à ce projet, qui va défigurer notre quartier et fortement dévaloriser notre habitation. Nous engagerons les procédures nécessaires si besoin, pour faire valoir nos droits et défendre notre patrimoine. Et ce sans parler de l'éblouissement que nous risquons d'avoir. Nous sommes donc fortement opposés à ce projet qui ne présente que des points négatifs. D'autant qu'il existe de nombreuses parcelles éloignés géographiquement et visuellement des habitations et qui pourraient accueillir ce projet. Comptant sur votre réflexion pour éviter que ce projet contraire à nos intérêts aboutisse. bien à vous Carole, Emmanuel Pichereau et leurs 3 enfants Gilles BESSON

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : pichereau.emmanuel@neuf.fr (Non validée)

E6 - pichereau.emmanuel@neuf.fr

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 24/06/2022 à 17h59

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation non publiée

Objet : projet parc photovoltaïque Saint Victor

Contribution : Monsieur, suite aux différentes informations recueillis, nous sommes directement concernés par le projet d'un parc photovoltaïque à Saint-Victor (03410), habitant en face des parcelles prévues par cette construction. Nous sommes en effet uniquement séparé par la RCEA. Nous serons donc directement impacté, et par le visuel et par le bruit. Bruit que nous avons déjà de la route. Nous sommes donc opposés à ce projet, qui va défigurer notre quartier et fortement dévaloriser notre habitation. Nous engagerons les procédures nécessaires si besoin, pour faire valoir nos droits et défendre notre patrimoine. Et ce sans parler de l'éblouissement que nous risquons d'avoir. Nous sommes donc fortement opposés à ce projet qui ne présente que des points négatifs. D'autant qu'il existe de nombreuses parcelles éloignés géographiquement et visuellement des habitations et qui pourraient accueillir ce projet. Comptant sur votre réflexion pour éviter que ce projet contraire à nos intérêts aboutisse. bien à vous Carole, Emmanuel Pichereau et leurs 3 enfants 6 impasse du muguet 03410 Saint Victor Gilles BESSON

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : pichereau.emmanuel@neuf.fr (Non validée)

E7 - pichereau.emmanuel@neuf.fr

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 24/06/2022 à 18h01

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation publiée

Objet : projet parc photovoltaïque Saint Victor

Contribution : Monsieur, suite aux différentes informations recueillis, nous sommes directement concernés par le projet d'un parc photovoltaïque à Saint-Victor (03410), habitant en face des parcelles prévues par cette construction. Nous sommes en effet uniquement séparé par la RCEA. Nous serons donc directement impacté, et par le visuel et par le bruit. Bruit que nous avons déjà de la route. Nous sommes donc opposés à ce projet, qui va défigurer notre quartier et fortement dévaloriser notre habitation. Nous engagerons les procédures nécessaires si besoin, pour faire valoir nos droits et défendre notre patrimoine. Et ce sans parler de l'éblouissement que nous risquons d'avoir. Nous sommes donc fortement opposés à ce projet qui ne présente que des points négatifs. D'autant qu'il existe de nombreuses parcelles éloignés géographiquement et visuellement des habitations et qui pourraient accueillir ce projet. Comptant sur votre réflexion pour éviter que ce projet contraire à nos intérêts aboutisse. bien à vous Carole, Emmanuel Pichereau et leurs 3 enfants 6 impasse du muguet 03410 Saint Victor

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : pichereau.emmanuel@neuf.fr (Non validée)

8
ev9

REGISTRE NUMERIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol de la commune de Saint-Victor

Contributions du 26/06/2022 au 26/06/2022

Rapport généré le 27/06/2022 à 04h02

Nombre de contributions : 2

N° de rapport : 913-C-20220627-1568-47925

E8 - Peillaud Batrice

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 26/06/2022 à 11h20

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation non publiée

Objet : projet photovoltaïque st victor

Contribution : Bonjour, nous venons d'apprendre le projet sur la pose de panneaux photovoltaïques sur notre commune, face à notre domicile, à plus de 7 hectares d'installation sans avoir été mis au courant. Il aurait été judicieux de prévenir les riverains au lieu de les mettre sur les faits accomplis. Etant donné la nuisance que cela peut apporter et la dévalorisation de nos biens, nous nous opposons formellement à ce projet. Si vous avez besoin de nous joindre, nous vous laissons nos coordonnées 06/75/09/85/75. En espérant votre compréhension et une réponse de votre part. Cordialement Mr et Mme Peillaud 19 rue des Jonquilles 03410 St Victor

Pièces jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : peillaud.beatrice@orange.fr (Non validée)

E9 - stephanie.motton@laposte.net

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 26/06/2022 à 20h55

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation non publiée

Objet : parc photovoltaïque

Contribution : Bonjour, Vous trouverez ci-joint, un courrier à l'attention de Monsieur Jean-Luc Pouyet, commissaire enquêteur, suite au projet d'un parc photovoltaïque à Saint-Victor (03410) Vous en souhaitant bonne réception. Dans l'attente de vous lire. Cordialement Mme Motton Stéphanie et M. RABRET Julien

Pièce(s) jointes(s) :

Monsieur RABRET Julien et Madame MOTTON Stéphanie
14 rue des Jonquilles
03410 Saint Victor

A Saint Victor, le 27 juin 2022

A l'attention de Monsieur Jean-Luc POUYET
Commissaire Enquêteur

Objet : Projet de parc photovoltaïque de Saint Victor

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons été surpris d'apprendre via nos voisins (et non pas par les instances concernées, ce qui n'est pas acceptable car nous sommes directement impactés), le projet d'un parc photovoltaïque à Saint-Victor (03410). Projet pouvant voir le jour dans les champs dit « Champbenest » de l'autre côté de la RCEA et ce face à notre habitation, située rue des jonquilles.

Si ce projet se concrétise, nous aurons une vue directe sur ce champ de 16776 panneaux, ce qui signifie un champ tout noir au lieu de la verdure présente actuellement. (annexe 2)

Je tiens à attirer votre attention sur les répercussions engendrées par ce parc photovoltaïque :

- l'orientation plein sud des panneaux provoquera un **éblouissement** durant la phase d'ensoleillement quotidienne et journalière (et ce toute la journée), d'où des nuisances pour tous ceux vivant face à ces panneaux et pour les usagers de la route
- **les nuisances sonores** : on peut évidemment s'interroger sur les émissions sonores directes, telles que celles engendrées par les onduleurs par exemple, mais il faut surtout étudier les impacts sonores indirects. Et on peut s'appuyer, localement, sur le litige qui oppose depuis un certain temps maintenant, les habitations Domératoises (03410), au centre de tir de cette même commune, lequel depuis l'installation d'un parc photovoltaïque, pollue de manière sonore toutes les habitations environnantes, puisque le parc photovoltaïque en question prolonge considérablement les bruits aux alentours... Et sur ce sujet, toutes les parties vont actuellement droit au procès. Qu'en est-il de cette question ?
- **la pollution par émissions de champs électromagnétiques** nuisibles à la santé
- **la vue saccagée sur nos belles collines** : il convient aussi de relever que des mesures d'intégration paysagères doivent être complètement étudiées, et menées, afin de ne pas impacter les conséquences visuelles des habitations environnantes.
- **la dévalorisation de nos habitations** : Conformément aux études d'impacts publics, concernant différents parcs photovoltaïques (tel que celui de LEFOREST 62790), trop peu d'antériorités ne permet de mesurer la dévalorisation foncière et financière d'un bien immobilier « jouxtant » ou ayant une vue directe sur le site concerné.
- **l'ampleur des travaux de mise en œuvre et d'enfouissement du réseau**

C'est pour toutes ces raisons, que nous ne souhaitons pas que ce projet de parc voit le jour à cet endroit.

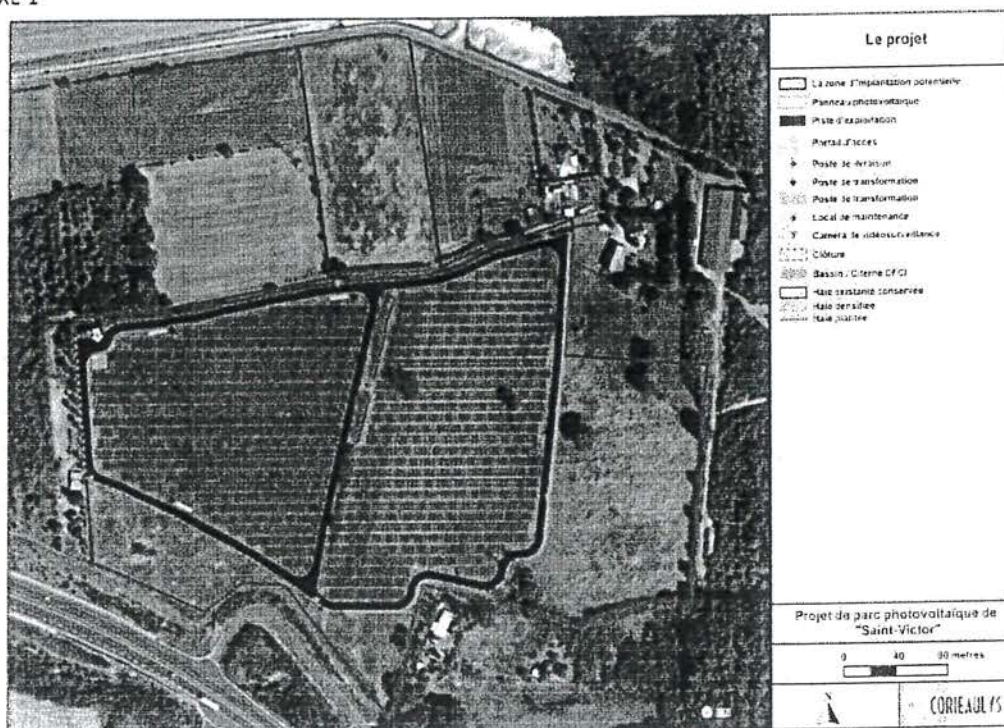
Il existe des parcelles en friches ou cultivables isolées de toutes zones d'habitations qui, en fonction des contraintes d'installation, pourraient certainement accueillir un tel projet.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos respectueuses salutations

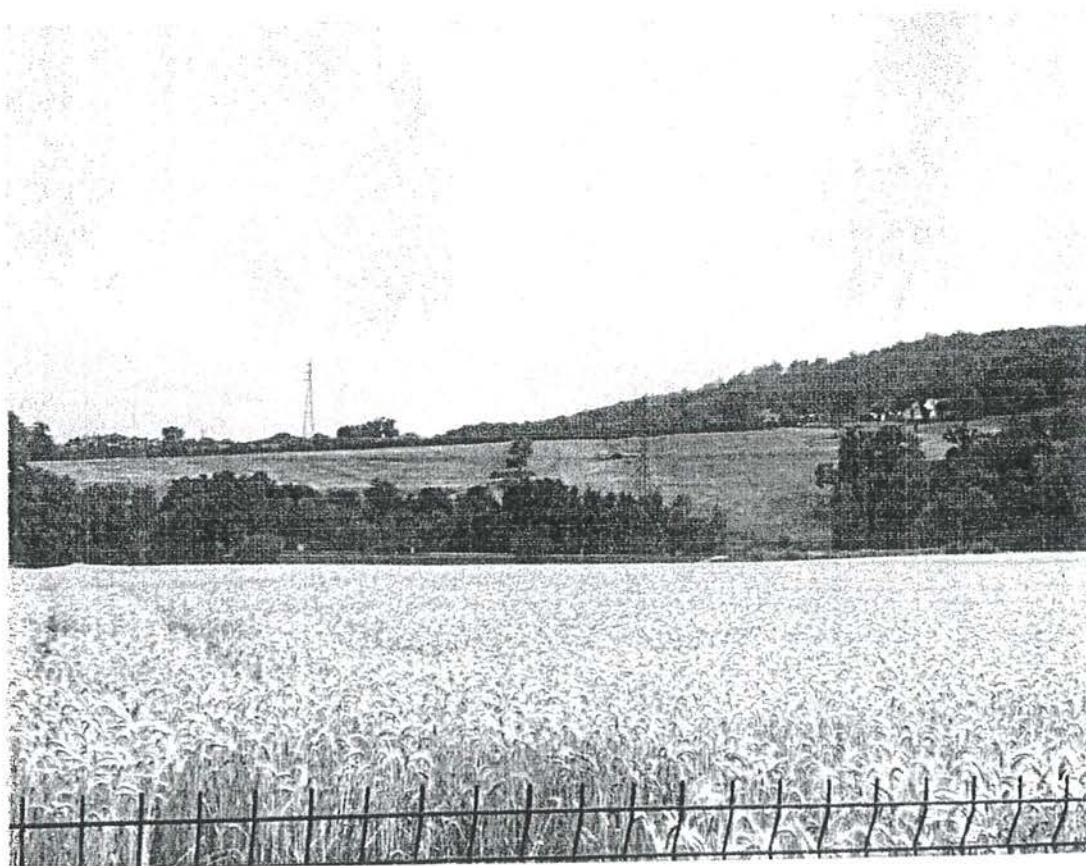
Monsieur RABRET Julien et Madame MOTTON Stéphanie

ANNEXE 1



ANNEXE 2





Adresse email : stephanie.motton@laposte.net (Non validée)

10 en 11
—

REGISTRE NUMERIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol de la commune de Saint-Victor

Contributions du 27/06/2022 au 27/06/2022

Rapport généré le 28/06/2022 à 04h02

Nombre de contributions : 2

N° de rapport : 913-C-20220628-1569-48054

E10 - thomas.dodevski@orange.fr

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 27/06/2022 à 13h42

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation publiée

Objet : photovoltaïque

Contribution : Par la présente , je vous fait part de mon désaccord à l'installation des panneaux photovoltaïques. Etant face à l'emplacement de ceux ci , je crains l'éblouissement et le saccage de nos collines Cordialement Mr DODEVSKI Envoyé depuis l'application Mail Orange

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : thomas.dodevski@orange.fr (Non validée)

@11 - Coursolle Frank

Anonymat : non

Organisme : Expertise Comptable

Date de dépôt : Le 27/06/2022 à 19h11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation non publiée

Objet : Enquête publique sur l'installation du projet photovoltaïque de Saint Victor

Contribution : Ce projet photovoltaïque s'inscrit dans la politique gouvernementale en matière de transition énergétique et permettra à 3 000 foyers de bénéficier d'énergie verte. Ce projet permettra également à la commune de Saint Victor de se doter de cette énergie et de densifier son territoire économique avec cette nouvelle activité. Je suis favorable à l'installation de ce parc que je pense qu'il apportera de l'activité et une énergie verte à la commune.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse : 7 Quai Rouget de Lisle

Ville : Montluçon

Adresse email : frank.coursolle@coursolle.com (Non validée)

Adresse ip : 194.51.2.74

12-13-14-15

REGISTRE NUMERIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol de la commune de Saint-Victor

Contributions du 28/06/2022 au 28/06/2022

Rapport généré le 29/06/2022 à 04h02

Nombre de contributions : 4

N° de rapport : 913-C-20220629-1570-48189

@12 - ANDRIVON Philippe

Anonymat : non

Organisme : Saveurs et Traditions du Bocage

Date de dépôt : Le 28/06/2022 à 09h23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Accueil favorable au projet photovoltaïque au sol de Saint Victor

Contribution : Bonjour, Je tenais à apporter mon soutien au projet photovoltaïque de Saint Victor. Ayant signé un contrat d'énergie verte je me réjouie qu'un projet se mon à proximité de mon entreprise. Cordialement Philippe ANDRIVON

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse : 6 Rue de l'Industrie

Ville : Saint-Victor

Adresse email : phil.andrivon@stb03.fr (Non validée)

Adresse ip : 77.158.144.26

@13 - CHARON Sophie

Anonymat : non

Organisme : Mondialbox

Date de dépôt : Le 28/06/2022 à 14h31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Projet parc photovoltaïque Saint Victor

Contribution : Je suis tout à fait favorable à l'installation d'un parc photovoltaïque à Saint Victor. Nous avons plus que jamais besoin de trouver de nouvelles sources d'énergie. Celle-ci a le mérite de contribuer à la réduction des émissions de CO2, à la réduction des rejets polluants et à la préservation des ressources naturelles. C'est déjà beaucoup!

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Saint-Victor

Adresse email : montlucon@mondialbox.com (Non validée)

Adresse ip : 2a02:c441:9f5b:0:ed64:c67d:8fbe:e891

E14 - Pezant Aurelie

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 28/06/2022 à 15h36

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation non publiée

Objet : Kyriad St Victor

Contribution : Bonjour, Concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint Victor, je trouve que cela serait tout à fait intéressant que nous en ayant un sur la commune. En effet, l'aspect moderne et écologique est tout à fait dans l'air du temps. Je réitère être favorable à cette implantation. Aurélie Pezant Présidente Hôtel Kyriad

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : pezant.aurelie@orange.fr (Non validée)

@15 - MILLAN Antonio

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 28/06/2022 à 22h22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : soutien au projet

Contribution : Soucieux de l'environnement et de la société que nous allons transmettre, je suis sensible et favorable aux énergies renouvelables. Notamment le solaire, surtout lorsque ce dernier comme cela semble être le cas dans ce projet ne présente pas une "pollution" visuelle.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse : 8 Rue Jacques Prévert

Ville : Saint-Victor

Adresse email : antonio.millan03@yahoo.fr (Non validée)

Adresse ip : 82.216.227.11

16-17-18-19

REGISTRE NUMERIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol de la commune de Saint-Victor

Contributions du 30/06/2022 au 30/06/2022

Rapport généré le 01/07/2022 à 04h02

Nombre de contributions : 4

N° de rapport : 913-C-20220701-1572-48477

@16 - LÉPÉE Hubert

Anonymat : non

Organisme : SCP LEPEE - PHILIPPON

Date de dépôt : Le 30/06/2022 à 12h05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Victor, au lieu-dit « Champbenest » par la société URBA

Contribution : J'émetts un avis tout à fait favorable à ce projet.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Saint-Victor

Adresse email : hubert.lepee@notaires.fr (Non validée)

Adresse ip : 185.221.236.98

@17 - Florind

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 30/06/2022 à 15h15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Contre le projet d'implantation du parc photovoltaïque

Contribution : Bonjour , habitant rue des jonquilles soit face aux collines où est prévu l'implantation je m'oppose à ce que ce projet détruise notre paysage. Il est trop proche des habitations. Pourquoi ne pas choisir un terrain vague loin de toute habitation. Cette société du sud de la France va nous condamner 7 ha et notre mairie est d'accord avec ce projet sur sa commune , proche des maisons. Incompréhensible ! Cette implantation est nuisible pour notre vue et la bio diversité. Nos maisons vont être dévalorisés et nos promenades ne seront plus les mêmes. Unissons nous et controns ce projet invraisemblable qu'en notre commune nous a bien caché de nous expliquer sur son journal annuel

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Saint-Victor

Adresse email : f.quellet03@orange.fr (Non validée)

Adresse ip : 2a01:cb14:81fe:3e00:402:71f:5d5b:ec20

E18 - Kelly Thominet

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 30/06/2022 à 22h41

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation publiée

Objet : lettre manifestant notre désaccord

Contribution : Bonjour, Suite à un courrier reçu dans notre boîte aux lettres, nous vous envoyons un courrier de tout le quartier sur le désaccord total du projet photovoltaïques à Saint Victor. Cordialement OLIVEIRA Matthieu

Pièce(s) jointes(s) :

Habitants Rue des Jonquilles
03410 Saint – Victor

A l'attention de Mr Jean Luc POUYET

Commissaire enquêteur

Nous nous permettons de vous faire part de notre mécontentement suite au projet de construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint Victor au lieu-dit « Champbenest » de l'autre côté de la RCEA face à nos habitations.

Celle-ci est pour manifester notre désaccord unanime contre ce projet.

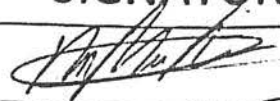




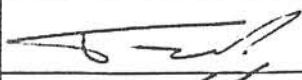


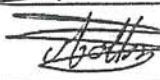
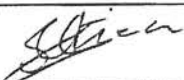
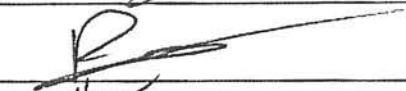

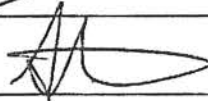



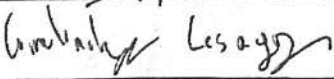

Nous regrettons le fait de ne pas avoir été consultés avant la mise en place de ce chantier qui est pour le rappeler en face de nos habitations.

L'endroit choisi pour l'installation des panneaux n'est pas approprié dû à une proximité des maisons ce qui entraîne une dévalorisation de celles-ci et surtout à la préservation des espaces naturels de nos belles collines ce qui a été le coup de cœur pour la construction de plusieurs maisons dans ce quartier.

Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que plusieurs familles vivront face à ce parc photovoltaïque qui émet des champs électromagnétiques NUISIBLE à la santé, avec de nombreuses conséquences liées à l'exposition de ces derniers, une éventuelle pollution chimique. Notre belle vue et notre tranquillité sera polluées par la nuisance sonore des onduleurs qui produisent un bourdonnement dû aux convertisseurs et ainsi créer une gêne réelle qui dans un contexte de silence peut à la longue présenter un risque de fatigue et par l'éblouissement provoqué par les panneaux.

NOUS NE VOULONS PAS VOIR ABOUTIR CE PROJET.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

NOM	SIGNATURE
RAINHA MATHIEU	
Gonzalez Francis	
Delouche Serge	
Perronet Denis	
Oliveira Mathieu	
Ferreira Pedro	
DODENSKI Thomas	
THEUSNET Charline	
MOTTAN Stéphanie	
ortica Wesley	
RANDRIN Jérémy	
THOMAS Jérôme	
LEITE FREITAS ANA	
PEICLAUD Christophe	
WAGNER LAURENT	
Vaquero Morgan	
Lesage Amélie Mickaël	
ITÉMA Céline	

Adresse email : kellythominet24@gmail.com (Non validée)

@19 - Oliveira Matthieu

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 30/06/2022 à 22h48

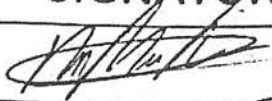


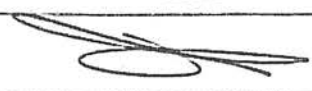

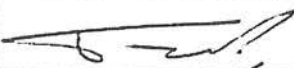


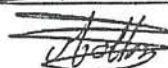
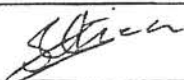


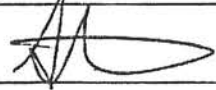


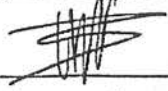

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Lettre contre le projet du parc photovoltaïque

Contribution : Habitants Rue des Jonquilles 03410 Saint - Victor A l'attention de Mr Jean Luc POUYET Commissaire enquêteur Nous nous permettons de vous faire part de notre mécontentement suite au projet de construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint Victor au lieu-dit « Champbenest » de l'autre côté de la RCEA face à nos habitations. Celle-ci est pour manifester notre désaccord unanime contre ce projet. Nous regrettons le fait de ne pas avoir été consultés avant la mise en place de ce chantier qui est pour le rappeler en face de nos habitations. L'endroit choisi pour l'installation des panneaux n'est pas approprié dû à une proximité des maisons ce qui entraîne une dévalorisation de celles-ci et surtout à la préservation des espaces naturels de nos belles collines ce qui a été le coup de cœur pour la construction de plusieurs maisons dans ce quartier. Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que plusieurs familles vivront face à ce parc photovoltaïque qui émet des champs électromagnétiques NUISIBLE à la santé, avec de nombreuses conséquences liées à l'exposition de ces derniers, une éventuelle pollution chimique. Notre belle vue et notre tranquillité sera polluées par la nuisance sonore des onduleurs qui produisent un bourdonnement du aux convertisseurs et ainsi créer une gêne réelle qui dans un contexte de silence peut à la longue présenter un risque de fatigue et par l'éblouissement provoqué par les panneaux. NOUS NE VOULONS PAS VOIR ABOUTIR CE PROJET. Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. Ci-joint pétition contre ce projet du quartier (rue des jonquilles à saint Victor)

Pièce(s) jointes(s) :

NOM	SIGNATURE
RAINHA MATHIEU	
Gonzalez Francis	
Delouche Serge	
Perronet Denis	
Oliveira Matthieu	
Ferreira Pedro	
DODERSKI Thomas	
THEVENET Charline	
MOTTAN Stéphanie	
ORTICA Wesley	
RANDRIN Jérémy	
THOMAS Jérôme	
LEITE FREITAS ANA	
PEICLAUD Christophe	
WAGNER LAURENT	
VAGNER Morgan	
Lesage Combinaie Mickaël	Combinaie Lesage
ITEMA Céline	

Ville : Saint-Victor

Adresse email : matthieu.oliveira31@gmail.com (Non validée)

Adresse ip : 2001:861:5a41:88b0:8183:f330:2df9:227

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 30 mai 2022 de 9h heures à 12 heures

Observations de M⁽¹⁾

Ouverture de la 1^{ère} permanence - Aucune personne ne s'est présentée - Cloture à 12h

Vendredi 3 juin à 18h30. Ouverture de la 2^e permanence.
 Meets M^{rs} Luis Olivier, Président Parapente Dordogne et M^{rs} Dacosta
 Antoine Inspecteur vicari - Acheminés commun à CE -
 Cloture de la permanence à 17h30

Mardi 14 juin à 9h Ouverture de la 3^{ème} permanence.

M^{rs} M^{me} Dorot Guillaume 2 impasse Chamberest.

Nous Emmetons un avis défavorable à l'installation d'un Parc Photovoltaïque au pied de notre maison.

Nous craignons le fait que les onduleurs soit bruyant et trop proche de notre terrain où vit nos animaux, un poney, un chien.

Notre Maison sera d'autant plus dévalorisée.

Nous vivons avec un enfant artiste donc handicapé.

La Central sera visible de notre habitation et nous ne savions pas avoir de nuisance visuel.

Notre maison se situe juste à côté de ce projet c'est pour cela que nous sommes contre ce projet.

Je soussigné M^{rs} BILLARI Corinne Présidente de l'ACCA de Saint-Victor adresserait un courrier au Commissaire Enquêteur détaillant mes doléances pour confirmer le désaccord de l'ACCA pour l'installation des panneaux photovoltaïque.

Mardi 14 juin à 10H

Je soussigné M. Lucie Philippe être favorable au projet photovoltaïque de Cambest. J'adhèrerai en qualité de commissaire enquêteur.

~~P. Dubé~~ PÉNARD ~~Philippe~~

Mardi 14 juin à 16h30.

Je soussigné Monsieur PÉSSON Gilles demeurant au 18 rue du Muguet Saint Victor sur le versant face au parc photovoltaïque, après renseignements auprès du commissaire enquêteur, je transmettrai un courrier prochainement.

~~P. Pesson~~

Vendredi 23 juin Ouverture heure permanence 9h.

Le soussigné Monsieur THOMAS MICHELAT est favorable au projet photovoltaïque de Cambest. J'adhèrerai en qualité de commissaire enquêteur.

~~Michelat~~

Vendredi 23 juin

Je soussigné M. Michelat Michelat officier et juré au conseil municipal de Cambest. J'adhèrerai en qualité de commissaire enquêteur. Je suis favorable au projet photovoltaïque de Cambest. J'adhèrerai en qualité de commissaire enquêteur. Je suis favorable au projet photovoltaïque de Cambest. J'adhèrerai en qualité de commissaire enquêteur.

1600
MF NICOLAS DAMIEN

COURRIER REMIS EN MAIN PROPRE LE 23/06/22

Mlle Camille Biscarrat

Gérante de la SCEA de Teisset - société agricole - élevage de brebis.

Je me suis rendu ce matin voir M. Pouyet afin de donner mon avis favorable à la construction de parc photovoltaïque. En effet, cela me permettrait de faire pâturer les brebis sur une bonne période de l'année et ainsi augmenter notre troupeau et pérenniser notre activité.

M CHAMPOURET Roland et Julien
Remis en main propre
2 courriers le 23/06/22

Champouret

Mme JULIEN Ginette

3 rue des Purnevères 03400 Saint Victor

Je ne suis pas favorable à ce projet de photovoltaïque tout près de mon habitation.

Route des nuisances, sonores, visuelles, pour la santé le terrain serait plus utile pour nos agriculteurs, qui ont un grand besoin, et cela gâcherait les paysages.

Julien

Jeudi 30 juin 13h30.

Je me suis vu remettre d'un courrier remis en main propre - M. LE STAGE / M. CARON / M. A. en date du 22/6/22.

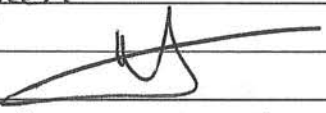
M. Ruis Olivier Président de l'association Moutons
Parapente.

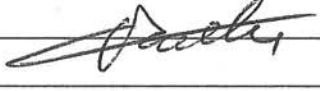
M. Ruis Olivier remis ce jour au commissaire enquêteur le dossier concernant M. Le Contestation du projet de Pannaux Solaires.

Mme NATHONIERE Christèle

Le projet photovoltaïque se situe en plein vis à vis de notre maison d'habitation. Les haies n'ayant aucune valeur de protection compte tenu de leur état. Cela va créer une très grande éblouissance et une perte de valeur de la maison. Il n'est pas non plus prévu de procéder à l'enfouissement de la ligne haute tension. Ceci est particulièrement regrettable pour un projet producteur d'énergie électrique.

Je ne suis donc pas favorable à l'installation d'un tel projet faute de mesures conservatoires adaptées.

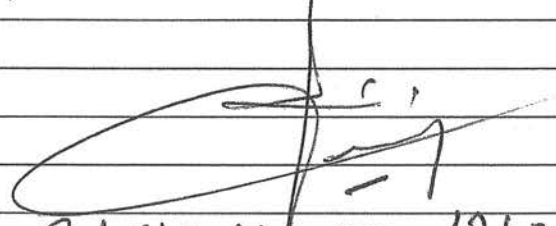


M. Duchaux pour Michel ST VICTOR vu commissaire enquêteur et remis courrier 

Je soussigné Jean Pierre GUERIN Maire de St Victor

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral n° 986/2022 du 6 mai 2022, le conseil municipal de Saint Victor réuni le 17 juin 2022 a donné son avis sur la demande de permis de construire présentée par la société URBA 19.

Veuillez trouver ci-joint la délibération concernant l'avis négatif conformément au précédent avis du permis de construire PC 003262 Lo M0012, connu du 6 octobre 2020, avis également ci-joint



Registre elec ce jour 30/06/2022 à 17h30.